

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Géry-Joseph Bissez.

MESSIEURS,

Par pétition du 1^{er} octobre 1841, le sieur Géry-Joseph Bissez, artiste vétérinaire de 1^o classe, demeurant à Boussu, arrondissement de Mons, province de Hainaut, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Valenciennes, le 11 août 1787; après avoir servi en qualité d'artiste vétérinaire dans l'armée française, il est venu s'établir à Boussu, en 1816, et y a continué son état de vétérinaire.

Il a épousé une femme belge, dont il a eu trois fils, tous nés en Belgique.

Il a pris une part assez active à la révolution de 1830.

Sa position sociale, sa conduite, tant privée que publique, ont paru, aux autorités consultées, des titres à la bienveillance de la Chambre. Elles pensent que sa demande doit être prise en considération.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
